

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2025

Etaient présents : Stéphanie MEVOLHON - Corinne SIRUGUE - Emilie CLERCELET - Patrick JACQUET - Frédéric LHUILLIER - Lionel BANDI - Jean-Claude GUENEAU – Thierry MACAIRE - Fernand GUIRAO - Virginie BEGIN - Myriam MOREAU

Excusé(s) : Cécile AMIOT procuration à Corinne SIRUGUE
Alban JOURDHIER procuration à Emilie CLERCELET

Absente : Stéphanie GAY

Secrétaire de séance : Fernand GUIRAO

Ouverture de la séance à 20H.

Le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant un contrat « Grands Projets » avec le Conseil Département.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 avril 2025

Concernant les remarques faites par Mr JACQUET lors de la dernière séance concernant l'entretien de la commune par la société SC PAYSAGE, Mr JACQUET indique n'avoir jamais utilisé le terme « inadmissible » quand il a annoncé que l'employé communal avait réalisé une tonte l'année dernière. Il réfute également la réponse de Mme MEVOLHON, qui avait alors indiqué que cette tonte avait eu lieu juste avant un mariage.

Mme MEVOLHON lui répète que la société SC PAYSAGE n'était pas liée par un contrat avec la commune mais qu'elle travaillait à l'heure et que par conséquent ce sont autant d'heures qui n'ont pas été facturées à la commune.

Mr Jacquet répète que la somme de 8600€ annuelle est injustifiée pour le travail demandé. Mr Jacquet redit également que la personne qui avait son pouvoir lors de la validation du devis de SC PAYSAGE n'a pas respecté sa volonté lors du vote.

Le maire lui avait indiqué que la majorité du conseil avait validé ce devis.

Le compte rendu de la séance du 10 avril 2025 est validé à 12 POUR.

Mme Myriam MOREAU s'abstient

Madame Virginie BEGIN quitte la séance à 20h10

I – CONVENTION DÉPARTEMENT

Pour rappel, le conseil municipal a validé la Convention Générale avec la Département concernant la possibilité de faire appel à leurs services.

Le projet de sens unique de la rue de Fangy rentre dans ce cadre.

Le département nous a fait parvenir la convention d'assistance technique et le devis pour la mise à disposition des panneaux, leur mise en place, la surveillance et le retrait de ces panneaux à la fin de la période expérimentale de deux mois (renouvelable sans frais).

Validation du conseil à l'unanimité

Le Maire tient à signaler que la demande initiale pour la mise à disposition de ces panneaux a été faite en mai 2024.

Ce devis s'élève à 1063€

Le conseil souhaite que la période test démarre début septembre 2025

Mr Jaquet indique qu'il faudra prévoir de mettre la signalisation laissant aux bus scolaires la possibilité de passer.

Le maire indique que les riverains seront prévenus de ces modifications de signalisation

II – CONTRAT « GRANDS PROJETS »

Le Département, dans le cadre du Plan Marshall et de l'aide au patrimoine des collectivités, nous ont octroyé une subvention correspondant à 30% des travaux.

Vu la délibération du Conseil Départemental de 2022 et 2023, un contrat doit être signé afin de contractualiser les engagements de chacun.

Le Maire demande au conseil l'autorisation de signer ce document.

Le conseil valide ce contrat et autorise à l'unanimité des présents le Maire à le signer

III - COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le maire informe le conseil que la commune a validé l'adhésion à un groupement afin d'obtenir des tarifs intéressants. « Complémentaire santé » à ses agents au 01 janvier 2026. Pour ce faire, et dans le même principe que pour la « prévoyance », le CDG ne nous a pas encore indiqué l'organisme retenu pour assurer cette couverture santé.

En conséquence, le maire propose de reporter ce point lors d'un prochain conseil, dès que l'information nous sera parvenue.

III - PRÊT EGLISE

Lors du dernier conseil, le maire avait proposé de faire appel à un prêt bancaire afin de palier au décalage du versement des subventions par rapport au paiement des factures des travaux de l'église. Le conseil avait validé cette proposition et souhaitait un prêt de 300 000€ sur 10 ou 15 ans.

Les offres de 4 banques différentes ont été reçues en mairie et envoyées aux membres du conseil avec la convocation.

- Banque populaire :
 - o Sur 10 ans : taux de 3.10%
 - o Sur 15 ans : taux de 3.40%
- Caisse d'Epargne :
 - o Sur 10 ans : taux de 3.15%
 - o Sur 15 ans : taux de 3.15%
- Crédit Agricole :
 - o Sur 10 ans : taux de 3.18%
 - o Sur 15 ans : taux de 3.42%
- Crédit Mutuel :
 - o Sur 10 ans : taux de 3.25%

- Sur 14 ans : taux de 3.30%
- Sur 15 ans : taux de 3.38%

Mr GUENEAU et Mme MOREAU font remarquer que toutes les offres ne sont plus valides (dates de validité).

Mme SIRUGUE indique que nous pouvons valider un accord de principe.

Seule la Caisse d'Epargne nous a fait parvenir une mise à jour de ses taux.

Le conseil est d'accord pour valider un prêt de 300 000€ sur 15 ans avec un taux fixe et valide l'offre de la Caisse d'Epargne qui est la seul à être basée sur le taux du Livret A.

Soit 300 000€ sur 15 ans avec un taux de 3.15%

Coût total du prêt :300 000 €

Mr GUENEAU ne prend pas part au vote.

Le conseil valide à 10 voix pour. Mr Jacquet s'abstient.

IV – LOCATION TERRAIN

L'acquéreur de la maison située derrière l'ancienne épicerie souhaite pouvoir utiliser le terrain communal qui se trouve derrière l'ancienne poste et qui jouxte sa propriété.

Le Maire précise que ce terrain faisait partie de l'achat du bâtiment de l'ancienne épicerie et qu'à ce jour la commune ne l'utilise pas. Cette formalité permettrait l'entretien de ce terrain qui se trouve enclavé par d'autres propriétés.

Le Maire demande si le conseil est d'accord et sous quel forme la commune matérialise cette « mise à disposition »

Le conseil demande au Maire de proposer à nouveau l'échange de ce terrain contre l'autre moitié de grange aux nouveaux propriétaires.

Si ceux-ci ne sont pas intéressés, le conseil souhaite qu'un bail précaire soit signé afin que la commune puisse récupérer ce terrain si un projet voit le jour.

V – ETUDE BATIMENT ANCIENNE ÉPICERIE

Le Maire, l'adjoint délégué aux travaux Mr BANDI et la deuxième adjointe Mme SIRUGUE ont reçu un architecte afin d'avoir une réflexion sur l'utilisation du bâtiment de l'ancienne épicerie.

La transformation/rénovation de l'ensemble du bâtiment semble pouvoir être faite afin d'y réaliser des logements.

Pour cela, l'architecte propose une étude de faisabilité comprenant un état des lieux et relevé de l'existant, les diagnostics de la structure et de l'existant ainsi qu'un dossier de plans ESQ d'un aménagement en logement avec les détails de surfaces.

Ce coût s'élèverait à 9504€ TTC

Mr BANDI ne prend pas part au vote

Le conseil valide ce devis à 11 VOIX POUR et autorise le maire à signé le devis.

VI – DÉLIBÉRATION MAIRE INTERRESSÉ

Mme MEVOLHON indique qu'elle souhaite déposer une Déclaration Préalable afin de pouvoir installer des panneaux solaires sur le toit de son cabanon (+1.80m de hauteur)

Le maire ne pouvant signer la demande, elle explique que Mr Jacquet adjoint délégué à l'urbanisme ne peut le faire car c'est Mme Mevolhon qui l'a nommé.

Le Maire demande donc qu'une personne se porte volontaire pour signer « l'avis du maire ».

Mlle CLERCELET se porte volontaire pour signer le document.

Mme MEVOLHON ne prend pas part au vote.

Le conseil vote à 11 voix et autorise Mlle CLERCELET à signer l'avis du Maire.

VI – QUESTION/INFORMATIONS DIVERSES

- De nouvelles élections municipales ont eu lieu à Charrey sur Saône. Le Maire, ses 2 adjoints et 4 conseillers ont dû être renommés. Les résultats sont à consulter sur le site de la commune concernée.
- Suite à ces élections, la commune de Charrey sur Saône à procéder à l'élection de nouveaux membres du SIVOS. Il s'agit de :
 - Sophie MARTIN
 - Evelyne LIAUD
 - Sébastien COLOMBET

Avec comme suppléants :

- Emmanuel CHAVENTON
- Séverine BERNIER
- Laure GUTIERREZ

- Le Maire a lancé une procédure officielle suite au silence et la non-action de l'entreprise Plubel, responsable des dégradations au carrefour rue des Pasquier/rue Saint Anne.
Un litige a été ouvert en début d'année à Groupama mais Mr Plubel, après 4 demandes par mail ou téléphone refuse d'envoyer son attestation d'assurance. Un recommandé a été envoyé semaine dernière pour une première notification avant mise en demeure qui sera suivie d'une plainte si cette situation perdure.
- 12ml de drains vont être partiellement remplacés sur le bas-côté nord de l'église. Ces drains en plus d'avoir été mal posés, ont été recouverts lorsque le parking a été rénové. Ils sont responsables d'humidité à l'intérieur de l'édifice et empêche la rénovation des enduits.

Coût : 1080€ TTC réalisés par l'entreprise FCTP

Pour info, un devis avait été également demandé à l'entreprise HMR, chiffré à 11607.12€

- Le Maire a participé à une visio conférence sur les « épiceries solidaires ». En effet, l'association « Bouge ton coq » accompagne l'installation d'épicerie de ce type. Elle gère les réunions, la communication, les demandes de financement, l'installation...Offre une subvention de 1300 €.

La mairie met à disposition gratuitement le local et, sous forme d'association, les bénévoles gèrent l'épicerie.

Le maire rappelle son attachement à faire revivre le centre avec un commerce et propose au conseil de poursuivre si celui-ci est d'accord pour la mise à disposition du local de l'ancienne maternelle.

- La commission 'Informations' avait évoqué la faisabilité d'un bulletin municipal annuel plus important et paraissant en Décembre de chaque année. Les élections municipales approchant, toute nouvelle communication intervenant dans les 6 mois précédent ces élections (qui auront lieu en mars 2026) serait assimilée à de la propagande. De ce fait, un bulletin sous la même forme que les précédents sera distribué courant juillet.

- Point sur travaux de l'église : L'entreprise HMR (maçonnerie), après avoir purgé tous les enduits, procède à la mise en place des trames et des nouveaux enduits. L'électricien a procédé au passage de toutes les gaines et câbles nécessaires à la nouvelle installation. Les objets sont partis en ateliers pour rénovation. Le porche a été nettoyé et va être rénové.

Le conseil validera le retour des volets du retable dès que le coût aura été chiffré.

- Les travaux rue de Visain (accotements) devrait commencer en juin. Le Maire a envoyé un mail à la société Rougeot pour connaitre leur date d'intervention car nous sommes déjà le 19 juin.
- Le projet du parc photovoltaïque sur la commune (côté Saône) est toujours d'actualité. La procédure suit son cours et la Préfecture devrait démarrer l'enquête publique très prochainement.

Fin de la séance : 21h45